

NEWSLETTER PPAM BIO



N°1 / Juillet 2022

Actualités

Sortie de différents outils à destination des porteurs de projet à l'installation ou à la diversification en PPAM Bio

Dans le cadre du projet I3DPPAM Bio « Installation, Diversification, Développement de la Demande en PPAM Bio », porté par Bio Nouvelle Aquitaine et financé par France Agrimer, des outils au service des producteurs de PPAM ont été créés collectivement par les partenaires de l'action (structures du réseau FNAB, syndicat Simples, Initiatives Paysannes en Hauts de France).

Il s'agit :

- D'un arbre à la décision, qui permet aux porteurs de projets à l'installation et à la diversification d'avoir des repères pour cheminer efficacement dans leur installation, dans les domaines suivants : projet agricole, démarches à l'installation, formation, dimensionnement de l'atelier, production, transformation et commercialisation des PPAM Bio. Attention, fichier pdf, pour ouvrir une fiche, cliquer sur le signe +.
- De fiches « cultures » issues de synthèses bibliographiques ou d'expériences de producteurs bio, notamment pour la diversification d'exploitations mécanisées (fiches menthe poivrée, bleuet et verveine odorante).

Retrouvez [ICI](#) l'ensemble de ces outils.

Les aides directes aux producteurs

Retrouvez en un seul document, toutes les aides pour développer l'agriculture bio. RDV page 5, pour toutes les infos sur les aides aux investissements de production dans le secteur des PPAM. [ICI](#)

Réglementation

Résumé des actualités réglementaires suivies par les syndicats et autres acteurs de la filière PPAM

Proposition de loi sur l'herboristerie de Joël Labbé : Le mandat de J Labbé court jusqu'à fin 2023. Le travail continue avec volonté de fixer dans la loi : la reconnaissance en profession réglementée d'Herboriste et de Paysan Herboriste (avec toutes les exigences que cela comporte), les labels (plante de France), la biodiversité (avec des stratégies de protection des plantes menacées) ... encore en construction avec les Simples et les écoles d'herboristerie. Travail prévu avec un avocat pour border juridiquement la loi. Le projet de loi doit être proposé en 2022.

Diplôme + formation d'herboriste de comptoir : géré par la FFEH (Fédération Française des écoles d'herboristerie) et la FPH (Fédération des Paysans Herboristes) : Décembre 2021 : dépôt d'un nouveau dossier de Conseiller / conseillère en herboristerie, Janvier 2022 : dossier déclaré recevable par France Compétences, et en attente d'instruction.

Métier de PH reconnu cette année en tant que « métier émergent ». Le référentiel métier est rédigé, il faut la relecture juridique d'un avocat. La 1ère rentrée pourrait se faire en fin d'année ou début 2023, avec un cycle d'1 an pour la formation

- comment faire pour être gestionnaire du titre, c'est-à-dire « certificateur »... Les financeurs seront sollicités
- il faudra prévoir des évaluations en situation professionnelle, à faire par des professionnels
- il faudra aussi organiser les passerelles (VAE,...)

A noter une 1ère promotion à Nyons de BPREA (diplôme de niveau IV qui donne la capacité professionnelle agricole) de PH cette année

La FPH rédige une charte pour définir l'éthique, les valeurs du paysan herboriste.



Etat des lieux des plantes actuellement commercialisées en vente directe par les producteurs ainsi que des allégations utilisées à l'oral et à l'écrit : Le groupe de travail mené par la FPH continue de se réunir. Simples a travaillé sur un document d'allégations traditionnelles pour 250 plantes. Les allégations sont discutées avec la DGCCRF et le Synadiet pour certaines. La DGCCRF a l'ambition de publier cette liste d'allégations en 2022, qui serait modifiable tous les 3 mois. La DGCCRF élabore aussi un guide sur la justification des allégations, qui doit être publié fin 2022. La DGCCRF a surligné les termes trop thérapeutiques sur la liste d'allégations fournie par la FPH/Simples, et ces derniers ont dû élaborer avec le Synadiet un argumentaire pour essayer de garder certains termes. Synadiet, Stepi, FPH, Simples se sont réunis fin décembre 2021 pour faire des suggestions à la DGCCRF sur le guide pour qu'il soit facilement applicable. La DGCCRF est en discussion avec l'ANSM sur les termes médicaux/pharmaceutiques.

Elargissement de la liste des 148 PPAM en vente libre : Listing d'environ 80 plantes métropolitaines (et 30 d'Outre-Mer) avec précautions d'emploi proposées à la libération du monopole pharmaceutique envoyé à la commission plantes de la pharmacopée à l'ANSM en novembre 2021. L'état de la ressource (plantes menacées) est pris en compte. Attente de l'examen de la liste par l'ANSM.

L'association européenne THIE (Tea and herbal infusion Europe) a publié une liste de plantes considérées comme alimentaires, qui devient de plus en plus la référence en France (comme plantes en vente libre). Celle-ci contient plusieurs centaines de plantes.

Liste d'HE pouvant avoir le statut de complément alimentaire : Le Synadiet a publié la 3ème liste d'HE sur son site internet <https://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/quest-ce-que-cest/listes-synadiet-huiles-essentielles-doses-conseillees>. La 4ème liste est en cours d'élaboration et devrait être envoyée prochainement pour relecture aux experts.

Alcaloïdes pyrrolizidiniques : ce sont des toxines produites naturellement par plusieurs espèces de plantes, pour la plupart sauvages dont la bourrache, le sénécion de jacobée, le sénécion commun, l'eupatoire, la consoude,... Ces plantes peuvent être récoltées non intentionnellement lors de la récolte de végétaux variés. Les toxines peuvent ainsi contaminer vos produits alimentaires. Ces substances étant potentiellement dangereuses pour la santé (soupçonnées de causer des lésions hépatiques graves et des cancers), le 11 décembre dernier, la Commission Européenne a ajouté ces alcaloïdes pyrrolizidiniques au [règlement 1881/2006](#) qui impose des teneurs maximales dans les produits les plus à risque : épices, herbes séchées, thés, infusions et compléments alimentaires à base de plantes. Il est donc nécessaire de maîtriser le risque de présence de ces composés au-delà de ces teneurs dans vos produits. Ces teneurs maximales étant actuellement très basses, l'ITEIPMAI travaille à établir des normes réalistes et plus acceptables, notamment sur les PPAM.

Préparations Naturelles Peu Préoccupantes : Arrêté du 14 juin 2021 approuvant un cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de préparations naturelles peu préoccupantes composées de substances naturelles à usage biostimulant issues de parties consommables de plantes utilisées en alimentation animale ou humaine, et autorisant ces substances.

Exonérer de taxe sur l'alcool les compléments alimentaires en flacon <150 ml : amendement au projet de loi de finances 2019 pour que les « compléments alimentaires » soient exonérés des taxes sur l'alcool utilisé (concerne les Teintures Mères, pour la filière) avait été proposé par J Labbé et rejeté. Ce sujet a été repris fin 2021 par un député RNM et l'amendement a été adopté, pour des flacons <150 ml.

Autoriser la phytothérapie et l'aromathérapie vétérinaire : dans un avis publié le 24 janvier, l'Anses recommande de proposer au niveau européen une méthode simplifiée d'autorisation des préparations de phytothérapie et d'aromathérapie en élevage, dont certaines sont aujourd'hui utilisées « en dehors du cadre réglementaire » par les éleveurs. L'agence de sécurité sanitaire suggère de les classer en trois catégories, «non préoccupantes pour le consommateur ». «potentiellement préoccupantes pour le consommateur», «préoccupantes».

Produire en AB : décryptage de la nouvelle réglementation

Comment s'y retrouver dans la multitude de textes publiés autour du nouveau règlement européen 2022 ?

Des documents ont été publiés par la FNAB et par la FRAB, dont voici les liens internet, et le lien vers le texte réglementaire Européen (beaucoup plus indigeste !).

- Une publication de la FNAB : [https://www.produire-bio.fr/cest-quoi-la-bio/le-cahier-des-charges/CL2018R0848FR0020040.0001.3bi_cp_1..1\(europa.eu\)](https://www.produire-bio.fr/cest-quoi-la-bio/le-cahier-des-charges/CL2018R0848FR0020040.0001.3bi_cp_1..1(europa.eu))
- Produire en AB, document réalisé par la FRAB : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2022/04/Produire-en-AB-Partie-ge%CC%81ne%CC%81rale.pdf>
- Texte réglementaire Européen : [CL2018R0848FR0020040.0001.3bi_cp_1..1\(europa.eu\)](https://www.produire-bio.fr/cest-quoi-la-bio/le-cahier-des-charges/CL2018R0848FR0020040.0001.3bi_cp_1..1(europa.eu))

Portrait : GIEE Papamobile, développement d'une filière de production diversifiée en PPAM

Dans les Alpes de Haute-Provence et le Nord des Bouches-du-Rhône, 8 producteurs bio en PPAM se sont rassemblés en GIEE (Groupe d'intérêt économique et environnemental) pour valoriser leurs productions, en achetant un outil de distillation collectif mobile.

C'est Mégane VECHAMBRE (salariée à Agribio04) qui assure l'animation du groupe, qui compte des partenaires variés tels que le CRIEPPAM, NATEVA, l'Atelier Paysan.

Le début des discussions a démarré en 2013, la GIEE a été créé en 2015 et la distillerie mise en service en 2016.



POURQUOI CE PROJET

La filière PPAM en PACA et sur le territoire de Haute-Provence est caractérisée par la production de lavande, lavandin et sauge sclérée, qui restent les principales PPAM cultivées. Il existe de ce fait, assez peu de références technico-économiques et de matériels adaptés à la production et la distillation de PPAM diversifiées (origan, thym, romarin, menthe poivrée, immortelle, cyprès, etc.), issues de la culture comme de la cueillette. Par exemples, la plupart des distilleries du territoire ne sont accessibles qu'au mois de juillet lors des récoltes de lavande-lavandin. L'objectif principal a donc été de lever les principaux freins à la diversification de la filière PPAM en agriculture biologique.

Face à cette difficulté de valoriser certains débouchés, le groupe de producteurs de PPAM s'est réuni autour de cet objectif. Après quelques années, une distillerie mobile a pu être mise en place. Elle permet aux producteurs membres du collectif, de par son dimensionnement adapté et sa disponibilité toute l'année, la production d'huiles essentielles et d'hydrolats de plantes diversifiées, autres que la lavande et le lavandin. Quatre bases d'accueils sont prévues dans le département, ceci afin de distiller de petites quantités de plantes et des plantes précieuses, au plus près de leur lieu de production et de cueillette, dans des conditions optimales.

APPUI AU DEVELOPPEMENT DES PPAM

En parallèle, la structure animatrice (via l'animation GIEE) a développé d'autres axes d'appuis au groupe de producteurs : Des journées d'échange sur le binage en PPAM ont été mises en place, avec l'appui de l'Atelier Paysan, coopérative d'auto-construction paysanne, qui ont mené à une semaine d'auto-construction de bineuses (janvier 2017) permettant aux producteurs de concevoir leurs bineuses adaptées à leur dimensionnement d'exploitation.

Un travail de collecte de références technico-économiques sur le fonctionnement des exploitations diversifiées en PPAM biologiques a été permis par l'appui financier à l'animation du GIEE. Ces références ont été mises à disposition fin 2018 aux producteurs du groupement afin d'échanger sur les performances de leurs systèmes et de leurs pratiques

Le collectif a travaillé avec Agribio04 sur la qualité des huiles essentielles et hydrolats obtenus après distillation sur l'outil.

Et sur la faisabilité d'une commercialisation commune, avec une organisation collective des débouchés et l'établissement d'une marque commune.

PARTENARIAT

Les producteurs se sont d'abord regroupés autour de l'acquisition de la distillerie mobile (cœur du projet).

Agribio04, via l'appui financier à l'animation du GIEE, a accompagné le groupe sur plusieurs aspects ;

- Techniques avec le dimensionnement de l'outil, étape qui a été largement accompagnée par l'ingénieur en distillation du CRIEPPAM, Bert CANDAELE, ainsi que le constructeur, NATEVA. Une stagiaire financée par le collectif a également travaillé sur l'élaboration de documents techniques propres au fonctionnement de la distillerie (manuel d'utilisation, document unique, guide des bonnes pratiques).
- Financiers avec la recherche d'aides à l'investissement (Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, FNADT et financement participatif via la plateforme Miimosa).
- Organisationnels pour la structuration du groupe (aujourd'hui sous forme d'association loi 1901) et la définition des coûts de revient et des prix de distillation (pour les membres adhérents ainsi que la distillation en prestation. Des échanges ont également eu lieu avec d'autres producteurs (Drôme, Gard, Alpes Maritimes).

Des réunions ont lieu régulièrement, animées par Agribio04, pour faire le point sur la gestion de l'outil (calendrier de distillation, déplacement de l'outil, etc.) et les résultats obtenus (rendements en huile essentielle, etc.).



L'OUTIL

L'innovation en elle-même est représentée par l'outil de distillation mobile. C'est une unité de distillation fonctionnant par entraînement à la vapeur d'eau. Elle est composée de deux vases en inox de 500 L et 1500 L, chacun étant relié en circuit fermé à sa propre tour de refroidissement (cuve alimentée en eau froide depuis une bache à eau, contenant le serpentin dans lequel circule et se condense la vapeur d'eau chargée en huile essentielle) et son essencier où la séparation huile essentielle/hydrolat se fait par décantation. La production de vapeur s'effectue grâce à une chaudière au fioul séparée. Le tout est positionné sur une plateforme mobile attelable derrière un véhicule (4x4, permis E).

INVESTISSEMENT FINANCIER

- Accompagnement technique CRIEPPAM : coût 1 000 € (financé via l'appui à l'animation GIEE)
- Alambic : coût 70 000 € (l'alambic a été financé à 70% par le Conseil Général et la FNADT, à quoi s'est ajouté un montant de 5 000€ obtenu grâce à un appel à dons sur la plateforme Miimosa).

DES INDICATEURS DE RÉSULTATS TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES ONT ÉTÉ DÉFINIS

Indicateurs techniques :

- Autonomie de chaque producteur sur l'outil (obligation pour les nouveaux de participer à une formation de distillation sur l'outil organisée par Agribio04, en partenariat avec le CRIEPPAM).

Indicateurs économiques :

- Remboursement de l'emprunt réalisé pour l'investissement dans l'alambic.
- Nombre de passes suffisant par an pour garantir la viabilité économique de l'outil (une fois l'emprunt remboursé, pour financer les consommables, l'entretien et les réparations).

Source : www.produire-bio.fr/articles-pratiques/papamobile-developpement-dune-filiere-de-production-diversifiee-en-ppam/

Formations PPAM

Pas moins de 22 formations sont proposées sur la production, la filière et les usages, tandis qu'une dizaine de formations sont consacrées à la transformation des PPAM.

N'ayant pas la place de toutes les présenter ici, nous mettons en lumière quelques nouveautés et vous invitons à consulter notre catalogue complet en ligne : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/se-former/>

Récolte et taille des PPAM Bio pérennes

Objectifs : Récolter au bon stade physiologique pour garantir une qualité optimale des produits finis à base de PPAM / Préparer les plantes à l'hivernage par une taille d'entretien maîtrisée.

Programme :

La récolte en production diversifiée: stades optimaux en fonction de la destination des plantes, périodes de récolte, moyens matériels.

La taille d'entretien : biologie des PPAM vivaces, périodes des tailles d'entretien, moyens.

Partie de mise en pratique sur le terrain.

Intervenant : Jean-Pierre SCHERER, spécialiste production PPAM, MFR de Chauvigny

Date et lieu : 13 décembre 2022, en Poitou-Charentes

Gérer mes cultures de PPAM Bio : de l'implantation à la première transformation

Objectifs : Connaître les itinéraires techniques des PPAM selon leurs destinations / Être capable de conduire efficacement chacune des étapes sur le terrain / Connaître et utiliser le matériel adapté

Programme :

Itinéraires techniques de culture des PPAM Bio, selon le produit fini recherché: choix du terrain, choix du matériel végétal, préparation du sol, implantation, entretien, amendements, récolte, séchage, mondage/battage (méthode, outils et éléments de coût). Visite terrain, observation des cultures et du matériel

Intervenant : Didier DORIN, producteur coopérative SCA BIOLOPAM

Dates et lieux :

30 septembre 2022, en Gironde (secteurs Gironde, Dordogne, Charente)

6 octobre 2022, en Poitou-Charentes





Phyto-aromathérapie

Objectifs : Connaître les vertus thérapeutiques et galéniques de différentes plantes / Connaître les histoires et légendes créées autour des plantes comme arguments de vente complémentaires / Découvrir ou redécouvrir des plantes oubliées.

Programme :

Choix des plantes à sélectionner en fonction des galéniques et des pouvoirs thérapeutiques recherchés.

Leur histoire et légendes afin de relier le végétal à une dimension mythologique et historique utilisable pour la commercialisation.

Les vertus et toxicités des simples cultivées.

Remise en culture de plantes médicinales oubliées à tort.

Intervenants : Philippe BANEL (Aromathérapeute) et Kevin Burdin (Phyto-aromathérapeute - Herboriste), Natur'AlchémiA, Académie Internationale d'Aromathérapie Scientifique

Date et lieu : 17 et 18 novembre 2022, à Cours de Monségur en Gironde

Distiller des plantes sur ma ferme : principes, techniques et mise en œuvre

Objectifs : Connaître les vertus thérapeutiques et galéniques de différentes plantes / Connaître et maîtriser les grands principes de la distillation, les préalables et les particularités de l'utilisation du matériel.

Programme :

Principe et étapes de la distillation à la vapeur d'eau : éléments des alambics, méthodes

Connaissances sur la législation, l'environnement et la qualité des plantes dans la conduite d'une distillerie. Préparation des plantes à traiter selon les besoins (préfanage, coupe, broyage)

Conduite du processus en contrôlant les paramètres d'extraction (vapeur, température, pressions, dureté de l'eau, quantité) de séparation et filtration

Conditionnement et stockage des distillats

Organisation de l'atelier, importance du nettoyage et de la maintenance des installations, gestion des effluents

Intervenants : Yohan MUSSEAU, Cueilleur Distillateur professionnel

Date et lieu : 9 et 10 janvier 2023, Saint Savinien sur Charente en Charente-Maritime

Agenda

Conférence : PPAM bio : vers des filières relocalisées, durables et créatrices d'emplois, le 21 septembre 2022 à 16h au salon La Terre est Notre Métier à Retiers (35). Programme complet ici : <https://www.salonbio.fr/>

Contexte, attentes, enjeux liés au développement de la filière des plantes médicinales, avec Joël Labbé, sénateur du Morbihan :

- Evolution de la demande, atouts et freins de la filière
- Cadre réglementaire en réflexion
- Vers un renouveau du métier de paysan-herboriste et d'herboriste, travail sur une proposition de loi pour l'herboristerie et les plantes médicinales

Développer sa vente directe en circuits courts,

- avec un producteur breton bien implanté en circuit court pour partage d'expérience réussie sur le développement d'une commercialisation en circuit court

- avec une salariée du réseau FNAB,

- Présentation du projet I3D et de l'étude de la demande auprès d'acheteurs de PPAM en filières courtes (et longues)
- Grandes tendances de la demande en circuits courts (et longs)

Développer et structurer ses débouchés en filières longues : retour d'expérience de la coopérative BIOLOPAM (17), avec Didier DORIN, Président de BIOLOPAM

- Contexte, objectif, création de la coopérative, partenaires (dont FRAB NA)
- Actions de développement commercial par la prospection de nouveaux clients : mise en œuvre et résultats obtenus

Fête des Simples, 24 et 25 septembre à l'occasion des 40 ans du syndicat.

24 fêtes sur tout le territoire national. En Nouvelle Aquitaine, 2 sites :

- Chez Mélilotus en Limousin
- Chez Yohan Musseau à Bazas

Programme ici : <https://www.fetedessimples.org/programme-2022/>

Prochaine Newsletter : Septembre 2022